

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DU 02 OCTOBRE 2025

Présents : Didier REY, Christian LÉCHIT, Gervais CILLAIRE, Joël LABORDE-RAYNA, Nathalie CUYEU, David VIRENQUE, Hélène LAVÉDRINE, Julio GARRIDO, Graziella ARMENGOL, Alexandre ALVES, Martine CAVAILLOLE, Thibaud LABORDE-GANNÉ, Sylvain CAZENAVE, Robert GIMENEZ, Liliane MOYEN, Aimeline REY-BETHBEDER, Alain LABESCAT, Sylvie CAUMONT, Caroline GALLARDO, Sébastien PONTILLON, Christian PIGERON, Sébastien PONTILLON.

Absents : Sébastien GARRIDO.

Pouvoirs : Jean-Marc GUYOMARD à Caroline GALLARDO.

Secrétaire de séance : Thibaud LABORDE-GANNE.

I : COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 JUILLET 2025

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ

La CCLO a mis en place une gestion différenciée des espaces verts. Dans ce cadre-là, des évolutions de plantations ont été proposées Route de Lacq et au niveau du jardin public

Elle a adopté la répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : elle prend en charge presque 400 000 € supplémentaires par rapport à la répartition de droit commun. La commune de Lacq, quant à elle, sera appelée à verser 84 103 €.

Elle vient de voter son budget supplémentaire.

Une enquête a été lancée auprès des entreprises du territoire de plus de 20 salariés afin de développer une offre de logement adaptée pour les futurs salariés.

La société MIM bénéficiera d'une aide financière pour procéder à l'extension de ses locaux d'activités.

Une réunion s'est tenue concernant le dispositif Pouss'en Béarn qui propose des lieux tests, un hébergement juridique et économique pour de futurs agriculteurs afin qu'ils puissent expérimenter leur activité avant de s'installer.

Une procédure de biens sans maître est envisagée sur 2 ha de terre sur Pardies sur lesquelles se trouvent les chaudières de Célanèse, rachetées par la société Cormoran qui a disparu depuis.

La société Elyse Energie poursuit ses démarches préalables à son installation.

Une réflexion est en cours concernant la possibilité d'adhérer à la foncière de revitalisation qui a pour objet d'acquérir et de réhabiliter des locaux à vocation économique pour y installer des entreprises qui en seront locataires.

III - PERSONNEL

Un audit concernant le fonctionnement de la collectivité est réalisé par le CDG 64.

L'agent en arrêt maladie suite à accident de service depuis octobre 2023 vient d'être licencié pour inaptitude physique.

Deux agents sont actuellement mis à disposition de la collectivité par l'association A Tout Service pour des interventions notamment sur les écoles.

Le nombre d'interventions auprès des personnes âgées s'est réduit suite à la fin de deux plans d'aides.

IV - AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

Des travaux ont été effectués sur l'école cet été dans le cadre du décret tertiaire (relamping des classes, de la cantine et de la garderie). Les travaux de peinture sur l'école du Hameau d'Urdès ont été réalisés. Le remplacement des chauffages de la cantine, de la garderie et des vestiaires de la salle des sports sera effectué lors des vacances de Toussaint.

Le réseau pluvial a été déconnecté du réseau d'assainissement. La commune bénéficiera d'une subvention de l'agence de l'eau sur l'ensemble de cette opération. Les travaux concernant la maison Jeantrou restent à réaliser.

Des films solaires ont été apposés sur les vitres de l'école du hameau d'Urdès. Monsieur Joël LABORDE-RAYNA précise que d'autres techniques sont à étudier pour assurer le rafraîchissement de l'école.

Les effectifs scolaires sont faibles ce que confirme Madame Hélène LAVEDRINE. L'aide aux devoirs et les ateliers éducatifs viennent d'être réactionnés. Précision est ici faite par Graziella ARMENGOL qu'il n'y aura pas d'aide aux devoirs sur le Hameau d'Urdès (un inscrit, absence d'intervenant).

V - URBANISME : PLUI

L'enquête publique vient de s'achever. La commune a reçu des observations de Mme DESTANDAU, Mme GEYRE, de la commune de Lacq.

Les granges pour lesquelles un changement de destination a été demandé ont été listées. Des dossiers les concernant ont été constitués et adressés à la CCLO concernant les biens appartenant à Mme DAUBAS, Mme BOUNALUCQ, Mme LAVEDRINE, M. CAMDESSUS et Mme RAULY.

Le maintien des zones Méricam et La Gare a été sollicité afin de favoriser l'installation d'unités de développement économique.

Le projet de PLUI amendé sera proposé pour validation au conseil de communauté en fin d'année.

VI - ADMINISTRATION GENERALE

a - Autorisation de servitudes

Enedis doit implanter une ligne électrique souterraine sur une parcelle communale au lotissement Mariaü. Pour ce faire, un droit de passage doit être donné à ENEDIS. Une convention définissant les engagements réciproques de chacune des parties devra être signée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine.

b - Contrat groupe d'assurance statutaire

M. le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale des fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale. Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence. Après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, il a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance Assurances en sa qualité d'assureur et RELYENS comme courtier/gestionnaire du contrat-groupe. Deux contrats sont proposés : un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL et un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour souscription aux contrats proposés par le CDG 64.

c - Convention Elan Béarnais

M le Maire ne participe pas aux débats.

M. Gervais CILLAIRE propose au Conseil Municipal d'étudier la possibilité de renouveler le partenariat avec l'Elan Béarnais, partenariat consistant en la mise à disposition de places de basket auprès de la population et des associations locales.

Il est rappelé que la participation de la commune de Lacq est motivée par la présence du nom de la commune dans le nom du club.

Le Conseil Municipal approuve la conclusion de la convention et donne pouvoir à M. CILLAIRE pour signature de l'ensemble des pièces nécessaires à ladite opération.

VII - PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

a) Centre technique

La demande de permis de construire a été déposée en juillet. La charpente en photovoltaïque reste à traiter. Une consultation concernant la réalisation d'une étude de sol est en cours.

b) Stades

Le stade d'honneur a été décompacté, regarni et amendé. Il avait été dégradé cet été par une invasion de champignons.

Un point est effectué concernant le terrain d'entraînement. Les entreprises SPIE BATIGNOLLES et Amis des Jardins ont été convoquées, précision leur a été faite qu'elles étaient tenues à une obligation de résultat, ainsi qu'au devoir de conseil. Elle se sont engagées à prendre en charge les travaux complémentaires qui s'imposent et ce à leurs frais.

La période la plus propice à la réalisation des travaux serait mars avril. Le terrain devra ensuite être immobilisé plusieurs mois.

c) Extension cimetière Hameau d'Urdès

L'architecte du CDG est en train de finaliser le projet.

Une déclaration préalable de travaux et un dossier de mise en accessibilité ont été déposés.

Les consultations études de sols et SPS ont été lancées.

d) Résidence La Caminade

Les travaux sur cette résidence sont en cours. Ils devraient être réceptionnés au 1^{er} semestre 2026. La cohabitation entre ce chantier et celui de la RD817 se déroule correctement.

e) Extension du local kiné

Le cabinet Collet a finalisé le dossier de consultation des entreprises de cette opération qui consiste au transfert de l'agence postale en mairie et à l'aménagement du local poste pour accueillir une extension du local des kinés. Les dernières adaptations ont été transmises aux kinés pour validation.

Une demande d'autorisation de travaux et une déclaration préalable ont été déposées.

Les travaux d'installation de la poste en mairie seront menés en amont. Un point a été effectué avec les services de la Poste. Les travaux devraient pouvoir démarrer au dernier trimestre 2025.

f) Aménagement RD 817

Les services du département ont inscrit les travaux de reprise de la RD 817 sur le budget 2025. Des travaux de reprise de la RD 31, en traversée d'agglomération ont été effectués. Une couche acoustique a été installée.

M le Maire fait part de son ressenti quant à la largeur de la voie élargie cependant de 15 cm par rapport au plan initial. Il indique en avoir fait part aux porteurs du projet.

En ce qui concerne la croix, celle-ci a été déposée et les différents éléments ont été stockés. Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour que les sommes qui avaient été prévues pour le parvis de la croix soient transférées pour aménagement du parking. Accord unanime.

M. Robert GIMENEZ soulève le problème des semi-remorques qui empruntent le chemin de la Pierre de Saint Faust. Il est indiqué qu'une réunion a eu lieu avec les services de la CCLO de laquelle il ressort qu'une nouvelle signalétique renforcée sera mise en place ainsi que l'extension de l'interdiction dans le sens de la montée.

Les travaux sur la RD 817 devraient s'étaler jusqu'à février 2026.

Une réunion avec les commerçants vient de se tenir. Certains subissent une perte de chiffre d'affaires en raison des travaux. Un suivi est effectué avec la CCLO en vue de l'étude d'une potentielle indemnisation.

Le tapis a été raboté et repris. La mise en place de la couche d'isolation phonique sera effectuée en fin de chantier.

Un point est effectué sur le dossier de l'effacement des réseaux et sur les illuminations de Noël. Concernant ces dernières, M le Maire indique avoir rencontré un représentant de l'entreprise Blachère qui lui a indiqué qu'il était possible d'installer des illuminations sur des mats courbés et qu'il y avait également possibilité de location des motifs d'illumination. Des éléments de prix sont attendus.

Il lance la réflexion afin de connaître l'approche de chacun par rapport à ces illuminations et au budget qu'ils souhaiteraient y consacrer. Précision est faite qu'un budget de 25 000 € avait été alloué il y a 4 ans. Du débat qui s'est engagé, il ressort que l'ensemble des élus est d'accord pour :

- investir dans de nouvelles illuminations,
- répartir sur les hameaux le matériel existant,
- un budget annuel d'environ 6 500 €/an sur 4 ans.

La commune a décidé de ne pas prendre en charge des travaux de partie drainante au regard de leur coût.

Le Maire indique que suite à une requête sur le quartier Herm, il a été demandé que la vitesse soit limitée à 50 km/h jusqu'au rond-point du château d'Audéjos.

Un point sur le programme des travaux de voirie rurale est effectué. Les entrées des maisons ont été traitées. Les travaux sur la voirie rurale du hameau d'Urdès sont en cours.

g) Accrobranche

- Il est rappelé que le gérant de l'accrobranche a demandé l'alimentation du parc en électricité. Une étude dans le cadre de la procédure de site isolé a été lancée sur les volets technique et financier (accord du FACÉ, nécessité d'avoir une estimation fine des besoins, accord préfet).

ENEDIS a refusé pour l'instant de prendre en concession ce projet car il n'est situé qu'à 850 m du réseau. TE 64 traite donc désormais avec le FACÉ.

ENEDIS considère que le matériel résistif est trop important. Il émet des doutes concernant la présence de zones d'ombrage conséquentes qui devront être traitées pour garantir une production optimale. Le bilan des consommations doit être approfondi.

h) Lotissement Mariaü

La déclaration préalable de division a été accordée. Des travaux de reprise de réseaux devront être effectués. Nous sommes en attente des devis. Le nouveau bornage vient d'être réalisé.

i) Terrains de pétanque

Le projet vise à créer des terrains de pétanque au droit des jeux pour enfants. Le coût des travaux est d'environ 40 000 €. Les travaux viennent de débuter. Les arbres situés dans l'emprise du projet ont été délocalisés.

Les terrains de pétanque du hameau d'Urdès, du Hameau d'Audéjos et du Bialé seront également repris.

j) Projet de maison d'assistante maternelle

Un point est effectué sur ce dossier. Le PPRT ne permet pas d'accueillir ce projet. Le Secrétaire Général de la préfecture consulté a confirmé ce positionnement.

Une étude sera en parallèle lancée concernant le devenir de la maison Cabral.

k) Schéma communal défense incendie (SCDECI) : synthèses

La commune est en train de reprendre son schéma communal avec le Syndicat des Trois Cantons sur l'ensemble du territoire communal au vu des évolutions réglementaires qui ont impacté ce dispositif.

Le SCDECI a été allégé : suppression de la nécessité d'avoir la capacité opérationnelle du SDIS à 20 mn, distance des points d'eau rallongée.

Un nouveau point vient d'être effectué sur ce dossier avec le cabinet d'études avec un souhait d'optimisation des installations. Le SDIS vient de valider ce schéma.

Secteur Hameau d'Urdès :

Le poteau incendie n°1 route départementale 233, chemin des Téoulères, est indisponible et ne peut être utilisé. Prévoir sa suppression.

Le poteau incendie n°3 route départementale 263, Lou Caminaou, est hors service, une réparation est à réaliser.

Aménagement à prévoir : implantation d'un nouveau poteau d'incendie sur canalisation diamètre 100, intersection Allée de Barreau, chemin du Moulin de Mountané, chemin de Sartou.

Secteur ex. Lacq :

Le poteau incendie n° 34, Impasse du Trèfle, est hors service, une réparation est nécessaire.

Aménagement à prévoir :

- ✓ implanter un nouveau poteau d'incendie pour couvrir le secteur Deltafluid / Cuelho / Cuyeu, parcelle AB 0011.
- ✓ prévoir l'installation d'une citerne enterrée au parking du futur Centre Technique Municipal, de 120 m3, parcelle AI 462.

Le SDIS ayant émis un avis favorable à cette étude, un arrêté communal portant approbation du SCDECI est à adresser au Préfet, au SDIS ainsi qu'à la Brigade de Gendarmerie de Mourenx.

l) Schéma communal eaux pluviales

Ce schéma vient d'être finalisé par le Syndicat Gave et Baïse. La commune de Lacq a souhaité se doter d'un **zonage des eaux pluviales**, en conformité avec l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Plus largement, ce document répond à la nécessité de bonne gestion des eaux pluviales, afin de prévenir et limiter les dommages générés par les débordements et le ruissellement des eaux pluviales, de limiter les pollutions apportées par ces eaux pluviales dans le milieu naturel récepteur et de limiter l'effet de l'imperméabilisation sur la recharge des nappes souterraines et les débits d'étiage des cours d'eau.

Les éléments de ce zonage s'appuient sur le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales réalisé par la commune de 2020 à 2023.

m) Adhésion de la commune de Saint-Boès au Syndicat Mixte Eau & Assainissement des Trois Cantons

La commune de Saint-Boès souhaite transférer la compétence "Assainissement non collectif" au Syndicat Mixte Eau & Assainissement des Trois Cantons, afin de mutualiser les moyens et d'optimiser la gestion du service public de l'assainissement non collectif. Il est proposé de se positionner concernant cette demande d'adhésion.

Accord unanime à ladite adhésion.

VIII- FINANCES

Le conseil valide la décision modificative n°2 au budget primitif 2025.

Celle-ci concerne des écritures de régularisation concernant l'opération pour compte de tiers 47 « nouveau parking au droit de la salle des fêtes du Vieux Chêne ».

IX - ACTIONS CULTURELLES

Madame Nathalie CUYEU rend compte de la commission du 18 septembre dernier.

a) Programmation culturelle 2025

Le 21 novembre 2025, la commune accueillera Sophie Belvisy pour le spectacle Alzhei'mère.

b) Programmation culturelle 2026

La commission souhaite que soient proposés :

- en février le spectacle de la troupe l'art scène sur JJ Goldman,
- en avril un concert de l'Osso (concerto de Mozart).

Des renseignements seront pris concernant la possibilité d'organiser une nouvelle conférence avec Cynthia ARENAS ou une conférence avec Xavier POMMEREAU.

c) Voyage des dames : édition 2025 du 10 au 12 octobre 2025

Un point est effectué sur ledit voyage.

Le 10 octobre 2025 :

18h15 : départ 10 octobre d'Orthez,
23h00 : arrivée. Installation hôtel Mercure à 300 m de la gare.

Le 11 octobre 2025 :

Matin : 11h00 visite de l'Assemblée Nationale,
Repas au restaurant panoramique de l'Assemblée Nationale,
APM : visite de Notre Dame (nécessité bus).
21h00 repas à la coupole,
Soirée libre.

Le 12 octobre 2025 :

Matin : visite Montmartre
Repas aux Champs Elysées, brasserie de l'Alsace,
APM : visite en bus touristique (halte photo Trocadéro).

89 dames sont inscrites. Un flyer avec la composition des chambrées a été adressé à l'ensemble des participantes.

Un carnet a été réalisé. Il sera proposé à la commission pour relecture. Une carte y sera insérée.

d) Sant Quinti

Dans le cadre de l'action de jumelage, les Lacquois sont invités à se rendre à Sant Quinti. Au regard des nombreux événementiels prévus sur la commune, il est impossible de prévoir cette action avant la fin de l'année.

Le Maire fait le point quant audit jumelage et invite les conseillers municipaux à faire part de leur sentiment à ce sujet et notamment concernant fixation de la date de ladite visite.

Caroline GALLARDO demande s'il ne serait pas possible d'intégrer l'école de quelque manière que ce soit audit jumelage.

Après écoute des réflexions de chacun, le Maire indique qu'il prendra contact avec le maire de Sant Quinti pour fixer une date.

e) Voyage des aînés

48 personnes ont assisté au voyage du CCAS qui s'est déroulé le 11 septembre 2025. Le coût de cette action est de 3 600 €. Cette sortie a été très appréciée. L'intérêt de proposer des activités limitées l'après-midi est pointé.

X - QUESTIONS DIVERSES

a) Bulletin d'informations

Le Maire fait part de son souhait de voir sortir un bulletin d'ici la fin d'année. Le Conseil Municipal est d'accord pour relancer ledit bulletin.

b) Noël école

Madame Caroline GALLARDO demande s'il serait possible de remplacer le cadeau de Noël par un bon cadeau pour les enfants en cours moyen. Avis favorable de l'ensemble du conseil municipal.

c) Coupes de bois

Des bois situés en forêt communale de LACQ (Hameau d'Urdès) doivent être abattus. Ces coupes sont destinées à la satisfaction des besoins ruraux ou domestiques.

L'exploitation de la coupe sera réalisée par un entrepreneur responsable choisi par le conseil municipal.

Les bois entreposés bord de route seront partagés entre les affouagistes sous la responsabilité de 3 garants choisis par le conseil municipal.

d) Résidence les Jardins d'Elisa

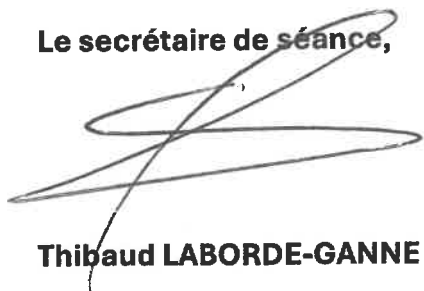
Deux logements vont se libérer au sein de la résidence des jardins d'Elisa. Un appel à candidature a été diffusé auprès des administrés.

e) Dates à retenir :

- ✓ 10 au 12 octobre : voyage des dames,
- ✓ 11 novembre 2025 : commémorations,
- ✓ 21 novembre 2025 : Alzheimer'ère,
- ✓ 27 novembre 2025 : conseil municipal,
- ✓ 07 décembre 2025 : Marché de Noël,
- ✓ 10 décembre : repas du personnel,
- ✓ 12 décembre 2025 : Noël des enfants,
- ✓ 16 décembre 2025 : repas Noël cantine,
- ✓ 15 décembre 2025 : distribution colis de Noël,
- ✓ 17 janvier 2026 : repas des aînés.

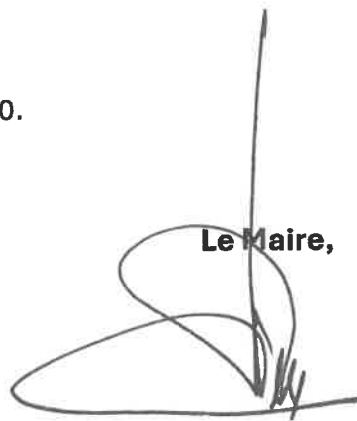
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,



Thibaud LABORDE-GANNE

Le Maire,



Didier REY

